

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZÉ - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Jacques BOUDON représenté par Maurice CHAZEAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Eric CASADO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Frédéric COLLART représenté par Georges GOMEZ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY- OURET - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Michel ILLAC - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Bruno GILLES représenté par Yves MORAINÉ - Daniel HERMANN représenté par Didier PARAKIAN - Mireille JOUVE représentée par Monique SLISSA - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Régis MARTIN représenté par Joël MANCEL - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danièle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Bernard JACQUIER - Guy TEISSIER représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Patrick PAPPALARDO.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Albert GUIGUI - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Chrystiane PAUL - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 14 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 064-3083/17/CM

■ Approbation de la mise en autorisation de programme des opérations d'investissement du Territoire du Pays Salonais

MET 17/5739/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par la délibération HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016, le Conseil de la Métropole a adopté le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) prévoyant que toutes les dépenses d'équipement soient liées à une autorisation de programme (AP) et que les crédits de paiement (CP) soient votés par opération.

Avant la création de la Métropole Aix Marseille Provence, aucune dépense d'équipement n'était gérée comme le prévoit le RBF sur le Territoire du Pays Salonais.

Un travail de recensement des dépenses d'équipement engageant la collectivité (conventions, marchés, fonds de concours, délibérations, etc...) a été effectué pour les intégrer dans la programmation de la Métropole.

Chaque engagement juridique a fait l'objet d'un rattachement à un programme, à une autorisation de programme et à une opération budgétaire ainsi que les marchés à lancer pour terminer les projets.

Ainsi, une programmation pluriannuelle des investissements du Territoire du Pays Salonais a pu aboutir en fonction des engagements déjà effectués et des dépenses prévisionnelles pour terminer les projets comme suit :

Programme 01 Gestion de l'administration 173010BP– Gestion de l'institution

2017300100 Entretien et Aménagement Bâtiments

Cette enveloppe prévoit les dépenses d'entretien et d'aménagement des bâtiments de l'institution selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	RAF
408 150 €	215 150 €	48 250 €	48 250 €	48 250 €	48 250 €

2017300200 Equipements logistiques

Cette enveloppe prévoit les dépenses d'équipements logistiques nécessaires au fonctionnement du Conseil de Territoire du Pays Salonais selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
298 300 €	148 300 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Programme 06 Urbanisme et Foncier 173060BP – Aménagement du Territoire

2017301100 Planification Aménagement du Territoire

Cette enveloppe prévoit les dépenses liées à l'application du droit des sols et aux documents de planification selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019
450 600 €	150 100 €	150 500 €	150 000 €

Programme 09 Politique du logement 173090BP – Aide à la pierre

2017301000 Convention délégation aides à la pierre

Cette enveloppe prévoit les dépenses relatives aux aides à la pierre dispensées par le Territoire du Pays Salonais selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	RAF
12 851 379 €	3 009 953 €	2 591 918 €	2 610 000 €	1 900 000 €	2 739 508 €

Programme 10 Développement Urbain 173100BP – Politique de la ville

2017300700 Rénovation Urbaine

Cette enveloppe prévoit les dépenses prévues au protocole de préfiguration rénovation urbaine des Canourgues à Salon de Provence. Le contrat de ville avec Berre l'Etang est également financé selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	RAF
37 096 000€	392 200 €	493 800 €	2 570 000 €	5 670 000 €	27 970 000 €

Programme 11 Assainissement 173110AS Assainissement (Budget Annexe Assainissement)

2017301101 Réseaux et infrastructures eaux usées

Il s'agit des dépenses d'investissement afférentes aux réseaux et infrastructures des eaux usées du Territoire du Pays Salonais selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	RAF
19 520 501 €	3 226 001 €	3 091 500 €	3 601 500 €	3 201 500 €	6 400 000 €

2017301102 Centre de compostage de Salon de Provence

Cette enveloppe prévoit les dépenses d'investissement relatives au centre de compostage de Salon de Provence selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019
441 685 €	80 810 €	360 000 €	875 €

2017301103 Station d'épuration des eaux usées

Cette enveloppe finance les dépenses d'investissement relatives aux différentes stations d'épuration du Territoire du Pays Salonais :

Station d'épuration de La Fare les Oliviers 5 876 000 €

Station d'épuration de Sénas 3 693 000 €

Station d'épuration de Vernègues 80 000 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	RAF
9 649 000 €	371 000 €	1 254 500 €	5 401 500 €	2 000 000 €	622 000 €

Programme 12 Eau 173120EA Eau Potable (Budget Annexe Eau potable)

2017301201 Réseaux et infrastructures alimentation en eau potable

Il s'agit des dépenses d'investissement afférentes aux réseaux et infrastructures d'alimentation en eau potable du Territoire du Pays Salonais selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	RAF
23 658 900 €	3 658 900 €	3 461 500 €	3 421 000 €	3 421 500 €	9 696 000 €

2017301202 Sécurisation de l'alimentation en eau potable

Il s'agit des dépenses d'investissement afférentes à la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Territoire du Pays Salonais selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	RAF
8 647 100 €	81 100 €	563 000 €	701 500 €	3 901 500 €	3 400 000 €

2017301203 Usines de production d'eau potable

Il s'agit des dépenses d'investissement afférentes aux usines de production d'eau potable du Territoire du Pays Salonais selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	RAF
----------------------	---------	---------	---------	---------	-----

30 701 200 €	171 067 €	41 500 €	541 500 €	502 000€	29 445 133 €
---------------------	-----------	----------	-----------	----------	--------------

Programme 15 Equipements sportifs et culturels 173152BP - Piscine

2017301200 Piscine Claude Jouve

Cette enveloppe prévoit les dépenses d'entretien de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	RAF
278 400 €	106 100 €	103 300 €	20 000 €	29 000 €	20 000 €

Programme 16 Déchets 173160BP – Gestion des déchets

2017300300 Equipements et installations pour la collecte des déchets

Dans le cadre d'une gestion optimisée des déchets sur le Territoire du Pays Salonais, la Collectivité assure l'optimisation du réseau des points d'apports volontaires, l'acquisition de matériel roulant pour la régie de collecte, l'achat de bacs de collecte ou la requalification d'aire de lavage. Ces dépenses d'investissement sont nécessaires à la bonne organisation de la collecte des déchets selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
1 905 594 €	336 684 €	652 744 €	460 166 €	456 000 €

2017300400 Optimisation réseau déchetterie

Dans le cadre de la prise en compte de la sécurité des personnes et des biens, mais aussi des contraintes réglementaires, le Conseil de Territoire du Pays Salonais réhabilite la déchetterie de La Fare les Oliviers et requalifie celle de Salon de Provence. Cette enveloppe finance également des dépenses d'investissement relatives aux projets de création d'une déchetterie à Sénas et d'une deuxième déchetterie à Salon de Provence. Des dépenses de mise en conformité et d'amélioration des déchetteries sont aussi prévues selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	RAF
6 069 497 €	362 804 €	1 505 129 €	2 578 064 €	1 470 500 €	153 000 €

2017300500 Travaux sur centres de transfert des déchets

Cette enveloppe prévoit les travaux relatifs au centre de transfert Milanis à Salon de Provence : amélioration des trémies, réhabilitation des locaux et réfection du bas de quai. Des travaux concernant le centre de transfert de Mallemort sont également prévus selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019
474 231 €	55 127 €	396 996 €	22 108 €

2017300600 Centre d'enfouissement des déchets non dangereux Mallemort

Cette enveloppe prévoit les dépenses d'investissement du CSDND de Mallemort selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
60 740 €	10 788 €	19 740 €	15 212 €	15 000 €

Programme 18 Environnement et cadre de vie 173180BP – Environnement

2017300800 Défense de la forêt contre les incendies (DFCI)

Cette enveloppe prévoit les dépenses d'investissement afférentes aux travaux de prévention et de restauration des terrains incendiés pour les forêts du Territoire du Pays Salonais selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
3 065 100 €	699 730 €	985 907 €	565 963 €	813 500 €

2017300900 Natura 2000

Cette enveloppe prévoit les dépenses relatives au site Natura 2000 de Lançon de Provence selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	RAF
56 000 €	4 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 11 décembre 2017 ;

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la programmation du Territoire du Pays Salonais des opérations d'investissement
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la planification des dépenses d'équipement engagées en programmation pluriannuelle des investissements, traduite en autorisations de programme, en programmes, et en opérations d'investissement énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur les budgets correspondants et suivants de la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC